

**Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé**

**Service Communal d'Hygiène et de Santé**

**REF : CS2011021**

**Signataire : MG/CF**

**OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'année 2011 : reconduction du projet de santé "Coordination Ateliers Santé Ville".**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années des actions de prévention et d'aide à l'accès aux soins,

Considérant le dossier constitué par la direction des solidarités visant la mise en place ou la poursuite d'actions de santé publique,

Considérant qu'un dossier complémentaire pour une action suivie par le SCHS peut être pris en compte dans le cadre d'actions de santé publique,

Considérant que la ville sollicite en 2011, pour ce projet, une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé Publique (ARS) d'Ile-de-France,

Considérant que l'ARS peut apporter en 2011 un soutien financier à hauteur de 16.200 Euros pour ce projet porté par le service communal d'hygiène et de santé,

A l'unanimité.

**DELIBERE**

**AUTORISE** le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France une subvention d'un montant de 16.200 Euros pour la poursuite du projet Coordination des Ateliers Santé Ville en 2011.

**APPROUVE** la convention établie à cet effet.

**AUTORISE** le maire à la signer.

Imputation budgétaire : 504-74718-12

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 23/12/2011

Publié le : 22/12/2011

Certifié exécutoire le : 23/12/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué